REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°99-364 DU 02 AOUT 1999

Chargeant Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre desTravaux Publics et des Transports de l'intérim de Monsieur Théophile NATA, Ministre du Développement Rural pour compter du 31 Juillet 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection presidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 31 juillet 1999, Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre du Développement pendant l'absence de Monsieur Théophile NATA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 02 août 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU -

Ampliations : PR 5 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC SGG 4 MDR-MTPT 4 AUTRES MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-